

CPTS Luxeuil

Bulletin d'information



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :

OLIVIER-KOEHRET Martial,

SALOME Sophie

MONKEY POX : MODALITES D'ACCUEIL ET DE PRELEVEMENTS DANS LES LABORATOIRES DE VILLE DE LA CPTS

En collaboration avec l'ARS, et le laboratoire de virologie du CHU, les laboratoires de ville de la CPTS peuvent désormais accueillir les patients pour **réaliser un prélèvement cutané ou génital selon les lésions, pour le virus de la variole du singe (MPXV)**.

Les prélèvements se feront **exclusivement sur rendez-vous** dans les 2 laboratoires du secteur de la CPTS :

Le **site de Saint-Loup** : 1 Av. Jacques Parisot, 70800 Saint-Loup-sur-Semouse, 03 84 94 10 60

Le **site de Luxeuil** : 4 Rue Jules Adler, 70300 Luxeuil-les-Bains, 03 84 40 21 70

Les patients devront se présenter avec **l'ensemble des lésions couvertes par des vêtements et porter un masque chirurgical**.

Le diagnostic biologique des cas probables sera refusé. *Un cas probable d'infection par le virus Monkeypox est une personne présentant des signes cliniques évocateurs, **ET** un contact à risque avec un cas confirmé en France, ou dans un autre pays. Ils doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire auprès de l'ARS.*

Les échantillons seront adressés au laboratoire de virologie du CHU de Besançon pour les prélèvements effectués sur le site de Saint-Loup et au laboratoire Cerba pour ceux du site de Luxeuil.

Un **centre de vaccination** contre le virus Monkeypox est ouvert au CeGIDD du GH70 à Vesoul. La prise de RDV se fait par téléphone au 03 84 96 61 23. Les vaccinations se font tous les mercredis de 13h30 à 16h00.

LE DIABETE GESTATIONNEL : DEFINITION ET CONSEQUENCES

Le diabète gestationnel (diabète de grossesse) est une des complications les plus fréquentes de la grossesse. Il se manifeste par une **augmentation du taux de sucre sanguin**, la glycémie, qui débute en général lors du troisième trimestre. Cette anomalie de la tolérance au sucre est **transitoire** : elle apparaît pendant la grossesse et disparaît le plus souvent après l'accouchement.

Plusieurs facteurs peuvent augmenter le risque de développer un diabète gestationnel comme le surpoids et l'obésité, le recul de l'âge de la femme au début de la grossesse, des antécédents de diabète ou encore des antécédents gynécologiques et obstétricaux.

Cependant, le diabète gestationnel peut avoir des **conséquences sur la mère et sur l'enfant**.

Une **surveillance médicale accentuée est indispensable** car le risque de complications peut se traduire par un décollement du placenta, un accouchement prématuré, un retard de croissance du fœtus, etc. La survenue d'hypertension artérielle est accrue pour la mère tout comme le risque de césarienne en raison du poids trop élevé du nouveau-né causé par ce diabète. Le bébé peut aussi souffrir d'hypoglycémie à la naissance.

Le diabète gestationnel peut passer inaperçu ou présenter des symptômes similaires à ceux des autres types de diabète : soif intense, urines fréquentes et abondantes, fatigue importante, ...

Un dépistage du diabète gestationnel est proposé si du sucre est présent dans les urines ou lorsque la femme présente certains facteurs de risque.

Le traitement repose sur **des conseils diététiques et une activité physique régulière et si nécessaire, l'insulinothérapie**.

LA MISE EN PLACE DE PROTOCOLES DE COOPERATION PLURIDISCIPLINAIRE AU SEIN DE LA CPTS

Dans le cadre de l'arrêté 11 juillet 2022, les CPTS sont autorisées à participer à divers protocoles de coopération pluridisciplinaire.

La CPTS de Luxeuil a choisi de participer à **deux protocoles** visant à prendre en charge :

- **La brûlure mictionnelle et de la pollakiurie chez la femme de 16 à 65 ans**

Il s'adresse aux femmes de 16 à 65 ans ne présentant pas de grossesse avérée, ayant une température comprise en 36 et 38°C, et ne souffrant pas de douleurs lombaires ou abdominales diffuses, ni de vomissements ou de diarrhées.

- **L'éruption cutanée prurigineuse chez le patient de 12 mois à 12 ans**

Il s'adresse aux enfants de 12 mois à 12 ans présentant des lésions vésiculaires et crouteuses, avec des intervalles de peau saine (l'ensemble du corps peut être atteint avec prédominance au cuir chevelu, à la face et au tronc).

Les **pharmaciens** de la CPTS ont été formés à l'utilisation de ces protocoles.

Vous pouvez désormais vous rendre dans les officines du secteur afin de recevoir les traitements adéquats pour soigner ces maux **sans avoir besoin d'ordonnance** de la part de votre médecin traitant.

JARDIN MENTAL : UNE APPLI DE SUIVI DE SA SANTE

Jardin Mental est une **application gouvernementale gratuite et anonyme** permettant de suivre au quotidien ses symptômes et ses traitements pour mieux comprendre ce qui nous arrive.

Les troubles psychiatriques ou psychologiques touchent 1 personne sur 5 en France.

Le suivi est **personnalisé** selon le profil. L'utilisateur sélectionne les symptômes qu'il souhaite suivre et va pouvoir les évaluer quotidiennement. Ce support extérieur facilite l'intégration et la prise de conscience des ses troubles grâce à **l'auto-évaluation de ses ressentis**.

C'est la conscience du trouble qui permet le début du traitement. Mais il faut aussi trouver des mots pour **exprimer son trouble**. Cette application sert à cela.

Si vous en ressentez le besoin, des plateformes d'écoute et d'aide sont à votre disposition (les appels sont gratuits et anonyme) :

- Le Fil Santé Jeunes : <https://www.filsantejeunes.com/> ou 0800 235 236
- Le numéro de prévention du suicide : 3114
- SOS Amitié : 09 72 39 40 50
- Etc...

De multiples autres dispositifs existent pour vous accompagner, n'hésitez pas à en parler.

LE PASS'SPORT : C'EST QUOI ? POUR QUI ?

L'activité physique et sportive est déterminante à part entière de la santé physique et mentale.

Le Pass'Sport est une **aide financière individuelle de 50 €** favorisant la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription. Il peut être utilisé notamment auprès des associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Cette aide de l'État **est destinée** :

- Aux 6 -17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire
- Aux 6 -19 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Aux 6 - 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés
- Aux étudiants âgés de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023

Les bénéficiaires (ou leurs familles) recevront par mail un **code individuel à usage unique** (courant juillet-août 2022, ou octobre pour les étudiants boursiers). En présentant ce code au club lors d'une inscription, la déduction de 50€ se fera directement.

Retrouvez sur le site Pass'Sport les clubs et activités éligibles : <https://sports.gouv.fr/pass-sport>

Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet.

SITE INTERNET

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Rédigé en aout 2022

Document libre de droit